

histoire des

SAPEURS-POMPIERS

de

Mareuil-sur-Cher
(Loir-et-Cher)

1896 - 1978



Yannick Ribrioux 2010

Tome 10

Préambule

L'histoire des sapeurs-pompiers de Mareuil-sur-Cher remonte à plus d'un siècle. Son parcours n'a pas toujours été un long fleuve tranquille mais le Corps des sapeurs-pompiers n'en a pas moins rendu de nombreux services pendant ses 70 ans d'activité.

Les effectifs, constitués d'engagés volontaires, ont été souvent très variables. Les archives de la Préfecture versées aux Archives Départementales de Loir-et-Cher¹ ainsi que divers recoupements d'informations ont permis de reconstituer une grande partie des états d'engagements et de recueillir quelques anecdotes liées aux mouvements de personnels et achats de matériels.

Je voudrais remercier toutes les personnes, anciens pompiers de Mareuil ou non, qui ont pu témoigner des périodes les plus récentes. Mes remerciements vont en particulier à Jodette Saulnier, dont le père Raoul Petit fut pompier pendant 37 ans et chef de Corps pendant 21 ans, qui à mis à ma disposition quelques photos illustrant les activités de la Compagnie ainsi qu'à Jean Arnoult, dernier chef de Corps, qui a bien voulu partager ses souvenirs de 11 ans de service au grade de caporal dans la Compagnie des sapeurs-pompiers de Mareuil après une longue expérience dans des Corps de sapeurs-pompiers de la Région Parisienne.

Cette monographie est dédiée à tous ces hommes qui se sont engagés pour consacrer un peu de leur temps au service des autres et porter secours aux victimes, honorant leur devise :

« courage et dévouement »

Photo de couverture : collection Jodette Saulnier – manœuvre vers 1966

¹ AD de Loir-et-Cher : réorganisation des Corps de sapeurs-pompiers : 6R 19
achats de pompes à incendie : 6R 44
gestion des effectifs de sapeurs-pompiers : 6R 51
subvention du Conseil général pour achat de matériel d'incendie : O6 130/3
dépenses diverses pour les Corps de sapeurs-pompiers : O6 130/5

TABLE

Avant 1896.....	p. 3
Premiers pas chaotiques.....	p. 4
Luttes d'influence.....	p. 9
Nouveau départ.....	p. 12
Fin d'une histoire.....	p. 18
Annexes.....	p. 20

AVANT 1896...

A la suite de l'incendie qui fit 9 morts à l'ambassade d'Autriche en juillet 1810, Napoléon 1^{er}, qui en avait été le témoin, décide de créer un bataillon des sapeurs-pompiers de Paris sous la forme d'un corps militaire². C'est depuis ce décret que le terme « *sapeur-pompier* » est officiellement utilisé.

En 1815, le gouvernement royal impose aux communes d'organiser leur service de secours contre les incendies³.

En 1831, les communes, qui pouvaient organiser les Corps de pompiers avec des pompiers municipaux sous leur propre responsabilité, furent autorisées à former des compagnies de sapeurs-pompiers à partir de volontaires de la Garde Nationale sous la responsabilité des autorités militaires⁴.

Mais, que ce soit sous une forme ou une autre, le sujet n'est jamais abordé en Conseil municipal à Mareuil pendant cette première moitié du 19^{ème} siècle. La constitution d'un Corps de pompiers nécessite un engagement financier que la commune, déjà sous le poids de nombreuses autres obligations (voirie, école, etc...), ne peut pas supporter⁵. Mareuil continue donc à faire face à ses incendies avec les moyens du bord, c'est-à-dire l'entraide et éventuellement l'intervention des pompiers de St-Aignan qui sont équipés, depuis 1810, d'une pompe fournie par le Département et payée en partie par l'Etat mais dont les délais interventions peuvent s'avérer très longs compte tenu des distances à parcourir.

Une grande enquête est conduite en 1842 dans le département pour connaître la situation des Corps de pompiers et de leurs équipements⁶. On y note que la subdivision de St-Aignan comprend un lieutenant, un sous-lieutenant, 2 sergents, 4 caporaux, un tambour et 23 sapeurs, tous en uniforme, qu'il y a une manœuvre par mois et que la Compagnie n'a toujours qu'une seule pompe, jugée en état de donner des secours efficaces au premier appel à une dizaine de communes avoisinantes. Mareuil est estimée à 1 heure de portée des secours, à condition que le matériel puisse être transporté⁷; un état qui paraît satisfaisant aux autorités.

A l'occasion d'un inventaire réalisé en 1873 afin de recenser les armes détenues par les Corps de sapeurs-pompiers après la suppression de la Garde Nationale en 1871, on note que la commune de Pouillé s'est dotée, dès 1868, d'une pompe et d'un Corps de 24 hommes, ce qui met Mareuil à mi-chemin de deux Compagnies pouvant éventuellement intervenir sur un gros sinistre.

En 1875, l'organisation générale des Corps de sapeurs-pompiers est à nouveau définie⁸. Il faut, entre autres, disposer d'un matériel suffisant ou justifier des ressources pour son acquisition et s'engager à subvenir aux dépenses indispensables au bon fonctionnement d'un service incendie pendant 5 ans. Pour leur part, les volontaires admis comme pompiers devaient aussi prendre un engagement de 5 ans, ce qui parfois fut un frein pour ceux qui craignaient d'être, plus tard, astreints à des obligations militaires. En 1884, l'organisation de la lutte contre l'incendie et les secours sera exercée par les municipalités qui en auront la responsabilité financière⁹.

Il faut donc attendre 1896 pour que le Conseil municipal de Mareuil s'engage vers la création d'un Corps de sapeurs-pompiers.

² Décret du 18 septembre 1811

³ Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 février 1815

⁴ Loi du 21 mars 1831

⁵ Voir la monographie « *Registre des délibérations municipales 1793-1850* », Y. Ribrioux, 2008

⁶ Synthèse dans : Histoire des pompiers de Loir-et-Cher, 1762-1914, André Prudhomme, 1985

⁷ Seigy et Noyers sont à ½ heure, St-Romain et Couffy à 1 heure, Pouillé, Thésée, Meusnes, Chatillon et Couddes à 2 heures

⁸ Règlement du 29 décembre 1875

⁹ Loi du 5 avril 1884

PREMIERS PAS CHAOTIQUES...

La situation économique de la fin du 19^{ème} siècle connaît quelques embellies à Mareuil. Les commerces et artisans s'installent dans le bourg, quelques familles construisent de grandes maisons bourgeoises, l'actuelle mairie-écoles, d'une belle architecture républicaine, est inaugurée en 1892 sous le mandat d'Arthur JOHNSTON, propriétaire du château de Mesnes. Son successeur, Joseph BOUGRIER, est élu maire en 1893. Il entame, sans le savoir, 32 ans de mandature.

Même si, malgré ce sursaut économique, les moyens financiers de la commune ne sont pas extraordinaires, le Conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une pompe à bras le 13 février 1896 pour ne plus dépendre totalement des secours venant de St-Aignan. La Maison A. Giroult, fournisseur des Sapeurs-Pompiers de Paris, fait parvenir son catalogue le 6 mars 1896, ce qui permet d'engager les démarches de demande de subventions auprès de la Préfecture. Le choix se fera sur un matériel fabriqué par les Ateliers de constructions mécaniques Sohy et C. Durey, rue Le Brun (Gobelins) Paris, fournisseurs du Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris.



Catalogue 1912



La pompe à bras de Mareuil

photo Y.R.

Après accord de la Préfecture et pour la somme de 1316,95 F, la commande est passée pour :

- une pompe foulante n° 2 de 110 mm, modèle de la Ville de Paris, à deux corps, ayant des guides pour conduire les pistons, ses clés et ses accessoires, plus l'inscription au nom de la commune, d'une portée horizontale de 27 m et verticale de 22 m à 90 coups de pistons par minute,
- un chariot pour pompe et 4 hommes, à brancards fixes avec coiffe et galerie en fer pour essieu à la voie, sans ressorts,
- porte-hache, tuyaux, lance, hache, cordages, 50 seaux en toile de 12 litres marqués « Mareuil », ceintures, 3 clairons avec méthode de sonnerie, galons, etc...

Cette commande sera livrée en fin mai 1896.

L'autorisation de construire un abri pour ranger cette pompe est accordée par la Préfecture ; le Conseil décide d'installer cet abri sous le préau de l'école ¹⁰.

Dans le même temps, le maire indique au Préfet que la commune a pris la décision de créer un Corps de sapeurs-pompiers de 25 hommes, qu'elle a fait l'acquisition d'une pompe et lui demande donc de nommer un sous-lieutenant pour commander ce Corps¹¹. C'était aller trop vite en besogne et 5 jours plus tard la Préfecture répond en demandant au maire de respecter la procédure de création de Corps¹², conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1875, à savoir :

- envoyer la délibération précisant le vote de la création d'une subdivision,
- s'engager à subvenir aux dépenses des pompiers pendant au moins 5 ans,
- voter une indemnité individuelle,
- désigner deux membres du Conseil pour recevoir les adhésions,
- nommer 3 délégués pour former, avec les deux membres du Conseil, la commission chargée d'examiner les demandes d'admission.

Le 17 mai 1896, le Conseil se réunit, vote la création d'une subdivision ainsi qu'une indemnité annuelle de 6 F à chaque pompier. Il désigne LECLAIRE-Marteau et PATIN-Croix pour recevoir les adhésions des membres de la Compagnie de sapeurs-pompiers et, deux jours plus tard, propose trois noms pour constituer la commission chargée de recevoir les engagements des membres de la Compagnie.

27 mai 1896 : au vu des délibérations, le Préfet arrête qu'un Corps de sapeurs-pompiers est créé à Mareuil et que Maximilien DOUCET, Théophile PERREAU, Charles BLINEAU sont délégués pour former la commission chargée d'examiner les demandes d'admission avec les deux membres désignés au Conseil. Cette commission se réunit sous la présidence du maire le 7 juin 1896 et communique la liste des engagés à la Préfecture le 16 juin 1896 (annexe 1).

Deux jours plus tard¹³, un arrêt du Préfet est publié pour accorder la formation du Corps de pompiers d'un effectif de 25 hommes dont 1 sous-lieutenant, Chef de Corps, 1 sergent, 2 caporaux, 1 clairon ou tambour pour sonner au feu ou battre le rappel¹⁴.

Pour cette fonction de sous-lieutenant, le maire propose Maximilien DOUCET, 25 ans, charpentier, qui a accompli son « congé » au Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris¹⁵. Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, Maximilien DOUCET est officiellement nommé par le décret du 5 août 1896 du Président de la République. Il est chargé de nommer le sergent, les caporaux et le clairon ou tambour.

Moyennant l'achat complémentaire de matériel d'incendie, aidé par une subvention du Conseil général¹⁶, le Corps de sapeurs-pompiers de Mareuil est alors opérationnel dès le mois d'août.

Chaque nouvel engagé doit signer un règlement intérieur dont la rigueur reste fortement imprégnée de l'origine militaire des Corps de sapeurs-pompiers. Il fixe en particulier les règles d'intervention sur un sinistre (sonneries du clairon, rendez-vous sur le lieu du sinistre,

¹⁰ Délibération 3 juin 1896. Voir le plan dans « Mareuil-sur-Cher, patrimoine dans votre commune n°9 », CDPA 41, p.59. Ce préau se situait à peu près à l'emplacement de l'actuelle cantine au fond de la cour de l'école

¹¹ Courrier du 7 mai 1896

¹² Courrier du 13 mai 1896

¹³ Arrêt du 18 juin 1896 : création d'une subdivision dans la 1^{ère} Division de sapeurs-pompiers

¹⁴ Il y aura en fait 3 clairons

¹⁵ Proposition du maire du 24 juin 1896, envoyé au Ministère de l'Intérieur le 16 juillet 1896

¹⁶ Subvention du 19 août 1896

jours de manœuvres mensuelles, etc...) mais aussi le barème des amendes en cas de non respect de certains rendez-vous :

Manque aux réunions	0,50 F Amende croissante jusqu'à 2 F en cas d'absence à 3 réunions consécutives. Démission à la 4 ^{ème} absence accompagnée d'une amende de 10 F
Retard à l'appel	0,25 F
Manque au feu	0,50 F
Manque à la réunion du 14 juillet et Ste Barbe	0,50 F chaque
Claïron ne sonnant pas à l'heure	0,50F
Ne pas assister aux obsèques d'un membre décédé	1,50 F

Il fixe aussi la possibilité de participer en qualité de membre honoraire moyennant une adhésion de 5 F par an.

Finalement, et en dépit des nombreux allers-retours administratifs, la mise en place du Corps de sapeurs-pompiers a été relativement rapide.

Trop rapide peut-être car, quelques mois plus tard, des tensions apparaissent entre une majorité des hommes du Corps et leur sous-lieutenant, se traduisant par le départ d'un homme dès le début de l'année 1897.

Dans un premier temps, le maire s'en tient à un aspect purement administratif en signalant au Préfet que la Compagnie a un membre de moins depuis 4 mois et lui demande quels sont ses droits en sa qualité de maire et quelle est la procédure à suivre¹⁷. Il souligne toutefois que « *le sous-lieutenant cherche le désaccord plutôt que l'union et ne veut pas remplacer [cet homme] en ce moment* ». Le Préfet répond que, compte tenu qu'un seul homme est concerné, son remplacement n'est pas obligatoire sauf si le maire en fait la demande au sous-lieutenant¹⁸.

Mais entre temps, le 15 avril 1897, 14 signataires envoient une pétition au maire pour souligner le différent qui existe entre le sous-lieutenant et la majorité des hommes du Corps. Les propos rapportés sont des plus directs. Le différent survenu au moment de la nomination des nouveaux chefs semblait tranché depuis une réunion provoquée au mois de mars mais, lors d'une réunion ultérieure concernant le paiement des amendes infligées aux hommes ayant manqué les réunions, l'un des sapeurs fait remarquer que toute amende doit être discutée par le Conseil d'Administration et non décrétée par le chef de Corps. Ce à quoi le sous-lieutenant aurait répondu : « *qu'il emm... la Compagnie, qu'il était le chef et ferait usage de son pouvoir* ». Le chef faisant fi du règlement, les signataires soulignent « *qu'il semble impossible de continuer à maintenir la Compagnie en bonne harmonie* » et demandent au maire de faire en sorte que les règles et les hommes du Corps soient respectés et que le chef « *ne se permette plus de traiter aucun sapeur comme il l'a fait à la dernière réunion en disant au sapeur FURET qu'il était un grand imbécile, un grand co...[etc...]* et cela à plusieurs reprises ».

A cette occasion les pétitionnaires rappellent un incident survenu lors d'un sinistre survenu le 28 février 1897 à la ferme de Linière : au moment où les hommes s'apprêtent à partir ils constatent que les leviers de la pompe sont manquants ; le sous-lieutenant les avait simplement déposés plus de quinze jours auparavant chez le sapeur BLINEAU, charron, sans en informer qui que ce soit. Fort heureusement le sapeur DENIS avait eu vent de ce dépôt

¹⁷ Courrier du 4 avril 1897

¹⁸ Courrier du 22 avril 1897

mais, comble de malchance, Charles BLINEAU est absent de chez lui au moment du départ et il faut un certain temps pour les trouver sous un hangar attenant à son habitation. C'est donc avec un certain retard que la Compagnie prend la route de Linière. La Compagnie fut rejointe par le chef qui, à la fin du sinistre, abandonna purement et simplement sur place ses hommes, leur laissant le soin de rentrer, seuls, tout le matériel.

Bien encombré par un tel courrier, le maire le fait suivre au Préfet le 19 avril, sans commentaire, Préfet qui s'empresse de lui demander son avis¹⁹. Le 4 mai, le maire indique au Préfet que, après avoir écouté les sapeurs, ceux-ci menacent de se retirer si le sous-lieutenant garde cette attitude récurrente depuis 4 ou 5 mois. Le maire ajoute que, personnellement, il pense que « *le sous-lieutenant cherche à désunir la société afin que les membres actuels donnent leur démission* » et que « *tant qu'il sera chef, la Compagnie aura des difficultés à se maintenir* ».

Pendant plus d'un an et demi il n'y a plus de traces écrites de ce contentieux, chacun, hormis les hommes de la Compagnie, cherchant probablement à trouver une issue honorable pour ce sous-lieutenant que le maire avait lui-même proposé quelques mois auparavant.

Le 30 novembre 1898, après sans doute bien de tergiversations, Maximilien DOUCET retourne la situation en se posant en victime et présente sa démission au Préfet « *en raison du manque de respect des hommes de la Compagnie à [son] égard et l'impossibilité de commander une Compagnie qui ne prétend suivre aucun règlement officiel* ». La Préfecture s'entoure des avis les plus divers : dans un premier temps elle demande la suite à donner à l'affaire à Pierre TASSIN, président du Conseil général et qui connaît bien le secteur de St-Aignan²⁰. Relancée directement par une pétition signée par 18 personnes²¹, la Préfecture s'enquiert dès le lendemain de l'avis de M. RAGOT, député, qui propose d'accepter cette démission qui satisfera la Compagnie. La pétition est très explicite : les pompiers, non informés officiellement de la démission de leur chef alors que celui-ci a remis ses vêtements à la mairie depuis le 3 décembre, demandent au Préfet de leur confirmer que M. DOUCET lui a bien envoyé cette lettre de démission et, dans la négative, de leur indiquer la marche à suivre. Finalement, le Préfet prend acte de la démission de Maximilien DOUCET, considère le mandat comme terminé, en informe le maire et l'intéressé, et demande que lui soit proposé un nouveau chef de Corps²².

Après avoir consulté les pompiers, le maire propose une personne qui n'est pas encore engagée au Corps pour être nommé sous-lieutenant²³ : il s'agit d'Anselme Bertrand RABIER, courtier en vins. Immédiatement, le Préfet demande l'avis du député qui se retourne vers le maire pour recueillir ses commentaires, lequel lui précise que M. RABIER a été désigné à l'unanimité par la Compagnie²⁴. Son avis est donc très favorable. Les démarches habituelles (Préfecture, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur²⁵) se déroulent normalement et le décret du Président de la République du 21 avril 1899 nomme Anselme Bertrand RABIER sous-lieutenant en remplacement de M. DOUCET, démissionnaire. M. le Maire en est immédiatement informé²⁶.

¹⁹ Courrier du 19 avril 1897

²⁰ Courrier du 1^{er} décembre 1898. Pierre TASSIN était originaire de Noyers-sur-Cher

²¹ Pétition du 7 février 1899

²² Courriers du 3 mars 1899

²³ Proposition du 12 mars 1899

²⁴ Courrier du 16 mars 1899

²⁵ Courrier du 1^{er} avril 1899

²⁶ Courrier du 6 mai 1899. Accusé de réception le 9 mai 1899

La Compagnie de sapeurs-pompiers repart sur le bon pied et peut organiser en toute sérénité la fête de la Ste Barbe pour laquelle le Conseil municipal attribue une subvention de 26 F²⁷.

La loi du 13 avril 1898²⁸ rend l'assurance des pompiers obligatoire. Le 29 novembre 1899 le Conseil donne son accord pour payer la prime sur le crédit de 25 F inscrit au budget. Renseignements pris²⁹, et c'est une bonne surprise, les primes d'assurance sont directement versées par le Ministère de l'Intérieur à la Caisse Nationale d'Assurance sans que la commune ait à intervenir.

Le suivi administratif, tant des réglementations que des effectifs, n'est pas des plus exemplaires à la mairie ; aussi, c'est le plus souvent sur un rappel du Préfet que le Conseil municipal est amené à prendre des décisions.

C'est le cas des engagements quinquennaux expirés depuis le 21 avril 1901 et qui, un an et demi plus tard n'ont toujours pas fait l'objet de renouvellement officiel. Le Préfet rafraîchit la mémoire du maire en lui demandant de communiquer la liste des engagements et de faire les propositions de sous-lieutenant³⁰.

Il était temps d'informer la Préfecture car Anselme RABIER était décédé depuis près de 4 mois et remplacé officieusement par Auguste DENIS. Le maire envoie donc sa proposition de nommer Auguste DENIS, vigneron, en remplacement de A. RABIER³¹. Une annotation est ajoutée en Préfecture, sans doute pour accélérer le processus et donner un petit coup de pouce : « *faire directement la proposition – maire républicain* » (??³²). Quoiqu'il en soit l'avis est favorable et Auguste DENIS est nommé au grade de sous-lieutenant par décret du Président de la République le 11 novembre 1902³³.

Entre temps le maire fait parvenir la liste des engagements reçus par Auguste DENIS, Maxime BUCHET et Camille COUTURIER le 3 novembre 1902 (annexe 2)³⁴. Après six ans de service, treize des pionniers de la Compagnie de sapeurs-pompiers de Mareuil ont renouvelé leur engagement.

Le 18 novembre 1902, le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de maintenir la subdivision de sapeurs pompiers, vote à nouveau l'indemnité annuelle de 6 F pour chaque pompier.

²⁷ Délibération du 29 novembre 1899 approuvée par la Préfecture le 6 décembre 1899. Chaque année une subvention de 25 F sera ultérieurement accordée à la Compagnie pour l'organisation des fêtes de la Ste-Barbe

²⁸ Décret du 18 juillet 1899

²⁹ Demande de renseignements au préfet le 30 novembre ; réponse le 4 décembre.

³⁰ Courrier du 25 septembre 1902

³¹ Courriers des 23 et 24 octobre 1902.

³² Voir le renouvellement de 1907 qui parle plutôt d'un maire bonapartiste...

³³ Courriers des 30 octobre, 18 novembre et 20 novembre 1902.

³⁴ Copie le 20 novembre 1902

LUTTES D'INFLUENCE...

Le renouvellement des engagements en 1907 est l'occasion de voir resurgir quelques vieilles joutes partisans.

Le maire, toujours Joseph BOUGRIER, a sa petite idée sur la nomination du prochain sous-lieutenant, chef de Corps, en la personne de Maxime BUCHET. Toutefois ce n'est pas du goût du député Pierre TASSIN. Ce dernier, fort de sa notoriété³⁵, fait pression auprès du Préfet en envoyant trois courriers en deux jours pour défendre une autre candidature qui lui semble politiquement plus appropriée. Ces courriers méritent qu'on en rapporte l'intégralité pour bien comprendre le sens de sa démarche.

12 novembre 1907 :

« Mon cher Préfet,

Je vous prie instamment de vouloir bien faire nommer sous-lieutenant des pompiers à Mareuil, BLINEAU-Limousin de cette commune, ancien caporal et maître ouvrier de la section d'artillerie d'Orléans.

Je tiens essentiellement à cette nomination désirée d'ailleurs par la majorité républicaine de Mareuil dont le maire se plaint à combattre les désirs et les opinions.

[...]

Tout à Vous »

13 novembre 1907

« Mon cher Préfet,

J'insiste pour obtenir de vous que vous nommiez ou puissiez nommer sous-lieutenant des pompiers à Mareuil Charles BLINEAU-Limousin de Mareuil, ancien caporal et maître ouvrier d'artillerie et pour que vous repoussiez la candidature de M. BOUGRIER, BUCHET qui est un parent de celui qui avait fait accorder les pensions des vieillards à sa belle-mère bien qu'il soit riche.

Vous me ferez grand plaisir en m'écrivant que ce sera fait.

Tout à vous »

Le même jour, ayant probablement appris une démarche personnelle du maire, il envoie immédiatement un deuxième courrier pour s'assurer de l'appui du Préfet en tenant des propos sans équivoque :

« Mon cher Préfet,

Je suis informé que le maire de Mareuil M. BOUGRIER, bonapartiste indiscutable, est parti pour Paris en annonçant qu'il allait, avec le concours de MM. [?] et [?]³⁶, faire nommer sous-lieutenant des pompiers M. BUCHET, son parent qui partage ses opinions.

J'insiste pour que vous empêchiez cette nomination et que vous fassiez nommer Charles BLINEAU.

Je vous demande de me tenir au courant de ce qui se passe, ne voulant à aucun prix laisser s'accomplir l'acte de trahison républicaine que l'audacieux maire de Mareuil rêve pour assurer sa réélection en mai prochain³⁷.

Tout à vous »

³⁵ De 1869 à 1908, Pierre TASSIN fut, à plusieurs reprises, député puis sénateur du Loir-et-Cher

³⁶ illisible

³⁷ NDLR : cela n'empêchera pas Joseph BOUGRIER d'être réélu maire jusqu'en 1925

Le député aura raison des projets du maire. Le 14 novembre 1907, le Préfet fait une proposition au Président du Conseil en faveur de Charles BLINEAU comme sous-lieutenant commandant la subdivision de sapeurs-pompiers de Mareuil en remplacement d'Auguste DENIS dont les pouvoirs sont expirés, précisant, par ailleurs, qu'il n'a été saisi d'aucune autre proposition par M. le Maire. Charles BLINEAU sera donc bien nommé sous-lieutenant³⁸.

Le 25 novembre 1907, le Conseil municipal délibère en prenant l'engagement de subvenir aux dépenses pendant 15 ans et de verser une indemnité annuelle de 6 F par pompier. Toutefois, oubli volontaire ou causé par tous ces tracasseries, le renouvellement des engagements qui devait se faire en 1907 (les engagements précédents avaient pris fin le 3 novembre 1907) n'est toujours pas communiqué au Préfet un an plus tard. Cela vaut donc un rappel de la Préfecture au maire pour demander la communication de la liste des engagements ou, en forme de menace, faire connaître si on doit considérer cette subdivision comme dissoute³⁹.

Le 7 janvier 1909, le conseil d'administration⁴⁰ signe enfin la liste des engagements quinquennaux qui comptent rétroactivement à partir du 3 novembre 1907 (annexe 3). On peut imaginer que, pendant les quatre ans qui suivirent, il ait pu naître quelques tensions avec des conséquences inéluctables sur les effectifs.

Des visites d'inspection ont lieu régulièrement. Celle de 1910⁴¹ note la bonne tenue de la subdivision de sapeurs-pompiers mais signale quelques matériels manquants ; elle souligne surtout la vétusté des tenues et, en outre, l'absence de casques jugés indispensables au feu depuis la parution d'un décret de 1903⁴².

1912 : les engagements doivent être renouvelés. Le 5 novembre, la Préfecture signale au maire que les pouvoirs de Charles BLINEAU arrivent à expiration. Un mois plus tard⁴³ elle lui fait un rappel pour obtenir ses propositions.

Mais les soucis du maire sont d'un autre ordre. La liste des engagements a bien été établie mais la subdivision a fondu comme neige au soleil : il ne reste plus que 12 hommes. Sur les quatre membres du Conseil d'administration, deux seulement ont renouvelé leur engagement quinquennal : Louis MARDON et Emile COUPECHOUX. Le maire demande donc la marche à suivre et s'inquiète, en particulier, de savoir à qui faire signer les états⁴⁴. Par ailleurs il indique au Préfet qu'il n'a pas de proposition pour remplacer Charles BLINEAU, démissionnaire (le député TASSIN n'est plus là⁴⁵ pour soutenir son poulain) et attend que les membres de la subdivision désignent leur chef. A cet argument le Préfet objecte que ce n'est pas aux sapeurs de nommer leur chef⁴⁶.

En complément de la liste des engagements⁴⁷ envoyée à la Préfecture le 9 décembre 1912, le maire fait donc parvenir sa proposition de sous-lieutenant un mois plus tard⁴⁸ en la personne de Louis MARDON, 52 ans, tonnelier, 1^{er} sapeur, en remplacement de Charles BLINEAU

³⁸ Décret du 29 novembre 1907. Information du maire et du député les 4 et 5 décembre

³⁹ Courrier du 18 décembre 1908

⁴⁰ Signataires : BLINEAU, DENIS, LECLERC, MARDON

⁴¹ Dimanche 21 août 1910

⁴² Décret du 10 novembre 1903

⁴³ Courrier du 9 décembre 1912

⁴⁴ Courrier du 12 décembre 1912

⁴⁵ Pierre TASSIN est décédé en 1908

⁴⁶ Courrier de la 2^{ème} Division du 18 décembre 1912

⁴⁷ Liste signée le 8 décembre 1912

⁴⁸ Courrier du 9 janvier 1913

démissionnaire. Au terme du circuit administratif habituel⁴⁹, Louis MARDON est donc nommé sous-lieutenant par décret du 25 février 1913.

Le 29 janvier 1913, le maire communique à nouveau la liste des engagements signée par le Conseil d'administration nommé le 12 janvier⁵⁰, rappelant que 12 sapeurs seulement ont signé cet engagement pour la période du 8 décembre 1912 au 8 décembre 1917 (annexe 4).

Cette période d'engagement va être brutalement suspendue par la déclaration de guerre et la mobilisation de la plupart de ces hommes en 1914. Certains, malheureusement, ne reviendront pas du front⁵¹.

Le conflit terminé, les hommes n'ont plus guère envie de s'engager. Le désintérêt et les rivalités individuelles avaient déjà fait leur œuvre avant guerre. Après tout, les incendies ne sont pas si nombreux et les secours venus de St-Aignan sont de plus en plus rapides et tout aussi efficaces.

Le 5 janvier 1920, le Conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de ne pas reformer de compagnie de sapeurs-pompiers à Mareuil-sur-Cher et communique cette décision à la Préfecture. Le Préfet précise que la plupart des hommes ayant été mobilisés pendant la guerre, leurs engagements ne sont pas échus. Par conséquent il demande une délibération motivée du Conseil municipal officialisant la dissolution du Corps de sapeurs-pompiers et indiquant les mesures prises pour l'entretien du matériel et celles arrêtées en cas de sinistre dans la commune⁵². Le Conseil répond en invoquant un coût d'entretien trop élevé pour la commune. L'entretien du matériel sera assuré par 6 hommes pris parmi les anciens pompiers.

Ainsi prend fin la première expérience d'un Corps de sapeurs-pompiers à Mareuil.

⁴⁹ Courriers des 13 janvier, 25 février, 10 mars 1913

⁵⁰ Liste signée par MARDON, COUPECHOUX, CIRON et approuvée le 1^{er} février 1913 par la préfecture

⁵¹ Pierre DENIS, tué à l'ennemi le 10 juillet 1915 (monographie « Morts pour la France », Y. Ribrioux, 2004)

⁵² Courrier du 8 janvier 1920

NOUVEAU DEPART...

De 1920 à 1930, la commune reste sans Corps de sapeurs-pompiers et fait de nouveau appel aux pompiers de St-Aignan en cas de sinistre, même sous le mandat d'Emile COUPECHOUX, maire de 1925 à 1929 et pourtant lui-même ancien pompier.

En mai 1929, Anatole BUCHET succède à Emile COUPECHOUX à la fonction de maire. Le contexte est particulièrement favorable pour rétablir une subdivision de sapeurs-pompiers : d'une part la commune possède le matériel nécessaire au secours contre l'incendie (une pompe avec ses accessoires, 2 tuyaux en cuir et un en toile, 72 seaux en toile, une lance et 2 jets, 2 paniers en osier), matériel qui est resté sur place et a été entretenu depuis 1920, et d'autre part 21 jeunes gens⁵³ se déclarent volontaires.

Fort de cette situation et jugeant utile de remettre en place un Corps de sapeurs-pompiers, le Conseil municipal délibère le 14 juillet 1930 et propose la reconstitution d'une subdivision conformément au décret du 10 novembre 1903. Il s'engage à subvenir aux dépenses pendant 15 ans sauf frais d'habillement et tambour ou clairon et à assurer les pompiers contre les accidents. Le financement sera assuré par des subventions de l'Etat, du Département et par une allocation annuelle de la commune de 10 F par homme, par les cotisations des membres honoraires, les amendes, dons, legs et une part sur le produit des services rétribués (bal, concerts, théâtre).

Le Conseil d'administration est composé de l'officier commandant, du sous-officier, d'un sapeur désigné par ses collègues et d'un suppléant pour remplacer un titulaire ne pouvant signer. L'effectif est fixé à 21 personnes avec un sous-lieutenant chef de Corps, 1 sergent, 2 caporaux, 6 clairons et tambours dont 1 caporal clairon et un sapeur.

L'engagement volontaire est de cinq ans, renouvelable ; l'admission se fait sur l'avis d'une commission composée du maire, de deux membres du Conseil municipal et de quatre délégués choisis par le Préfet. Concernant ces derniers, la 2^{ème} Division du Bureau militaire de la Préfecture demande de proposer au Préfet une liste de six noms⁵⁴.

Propositions pour la nomination des 4 délégués⁵⁵ :

Jean BAILLY, marchand de bois
Léon FURET, cultivateur
Paul CATELIN, vigneron
DELAUNAY-Denis, vigneron
Gérard MARQUET, cultivateur
GUERRIER-Saugé, vigneron

Le Préfet retiendra les quatre premiers susnommés⁵⁶

Le 10 août 1930, en exécution du décret du 13 août 1925 le maire fait connaître au Préfet la liste des engagés et propose que soit nommé sous-lieutenant, chef de Corps, Prosper ALMYR, 34 ans, charpentier (annexe 5).

Le dossier suit son circuit habituel⁵⁷ ; le Préfet confirme la création d'un Corps de sapeurs-pompiers à Mareuil-sur-Cher le 19 août 1930 et la nomination par le Ministère de l'Intérieur de Prosper ALMYR, sous-lieutenant⁵⁸.

⁵³ Moyenne d'âge : 27 ans

⁵⁴ Courrier du 22 juillet 1930

⁵⁵ Courrier du 24 juillet 1930

⁵⁶ Courrier du 29 juillet 1930

⁵⁷ Courriers des 19 août, 22 août, 26 août 1930

⁵⁸ Courriers des 24 septembre, 6, 8 et 10 octobre 1930

Pendant les cinq années qui suivent, les mouvements de personnels naturels sont signalés au fur et à mesure à la Préfecture, autant de modifications qui font que la Compagnie termine la période avec un effectif de 18 hommes (annexe 5).

Au terme de la période quinquennale, le nouveau maire Augustin PATIN, élu en 1935, communique au Préfet un état des engagements au 1^{er} décembre 1935 qui ne comprend que 15 hommes, en complément des trois recrues de 1934.

Le 13 octobre 1938 (avec un rappel le 20 octobre), le Préfet informe le maire que les pouvoirs de Prosper ALMYR sont expirés depuis le 24 septembre 1938. Le 23 octobre 1938, le maire propose le renouvellement des pouvoirs de Prosper ALMYR, tout en rappelant que l'effectif du Corps n'est que de 18 hommes (annexe 6). La nomination de Prosper ALMYR comme sous-lieutenant est officialisée le 23 novembre et prorogée pour une période de 8 ans⁵⁹.

De 1939 à 1945, les documents administratifs ont de grandes lacunes. Le Corps de sapeurs-pompiers de Mareuil assure ses interventions avec les hommes qui sont encore présents sur la commune (certains étant mobilisés ou prisonniers) et avec quelques nouvelles recrues qui rejoignent progressivement la Compagnie et que l'on retrouve dans les états de 1946. C'est pourtant dans cette période que le village doit faire face à ses plus graves incendies plus ou moins accidentels. Les plus importants sans doute, sont ceux qui provoquèrent la destruction du château du Bas-Guéret, de 4 habitations, 2 granges, 2 hangars, 2 celliers et 4 écuries à la Herpinière et au Haut-Guéret lors de l'intervention criminelle de troupes allemandes le 31 août 1944 : les circonstances meurtrières de ces incendies⁶⁰ ont malheureusement interdit toute possibilité d'intervention des sapeurs-pompiers. Un autre fut celui de la scierie Bailly⁶¹ : le 16 juin 1944, à 1h30 du matin, les propriétaires sont réveillés par les bruits d'éclatement des plaques de fibrociment qui couvrent les hangars ; les réserves de bois sont déjà la proie d'un énorme feu ; les villageois, venus en renfort, font une longue chaîne pour transporter l'eau dans des seaux de toile depuis les rives du Cher afin d'approvisionner la pompe à bras qui montre ses limites bien modestes face à un tel brasier. Quelques autres incendies restent dans les mémoires, tels celui de la drague, de plusieurs batteuses ou de deux ou trois hangars à paille.

Le 9 janvier 1946, Prosper ALMYR envoie au Préfet sa lettre de démission pour raison de santé. En réponse au courrier du Préfet⁶², le maire Maurice RAGOT, élu en 1945, propose que Eugène Raoul PETIT, sergent depuis 1930, soit nommé au poste de sous-lieutenant, ce qui est immédiatement accepté⁶³. Dans le même temps, les membres du Conseil d'administration sont désignés⁶⁴ et l'état des engagements est envoyé en préfecture (annexe 7). La moitié des pompiers d'avant guerre ont repris du service, rejoints par 9 jeunes recrues constituant un Compagnie d'une vingtaine d'hommes.

Commence alors une longue période d'activité sous le commandement de Raoul PETIT. Les effectifs, ramenés à une douzaine d'hommes à partir de 1956, évoluent au gré des départs volontaires ou des déménagements (annexes 7 à 11). Le matériel vieillissant est remplacé lorsque c'est nécessaire, telle l'acquisition d'une trentaine de mètres de tuyau de 45 mm de

⁵⁹ Courrier et note des 3 et 23 novembre 1938.

⁶⁰ Voir la monographie « Le Bas-Guéret » (Mareuil-sur-Cher, Loir-et-Cher), Yannick Ribrioux, 2005

⁶¹ Les réserves de bois de la scierie étant situées à la sortie du bourg sur le terrain actuellement occupé par le hangar technique municipal

⁶² Courrier du 21 janvier 1946

⁶³ Courrier du 26 janvier 1946 ; arrêté du 7 mars 1946

⁶⁴ 1^{er} janvier 1946 : Fernand PETRUS, Gérard MARQUET, Gustave BARBIER, Marcel VAILLANT

diamètre intérieur en remplacement de ceux la pompe à incendie, défectueux, pour un coût d'environ 4000 F subventionné à 30% par le Ministère de l'Intérieur⁶⁵. Les interventions continuent avec un matériel qui a pourtant plus d'un demi siècle.

Chaque mois les hommes se retrouvent pour des manœuvres⁶⁶ qui ne soulèvent pas toujours l'enthousiasme, d'une part parce qu'elles ont lieu de bonne heure, avant le travail, et d'autre part il faut même aller à St-Aignan pour grimper, la peur au ventre, sur l'impressionnante grande échelle.

Le tout est ponctué des traditionnels rassemblements de la Ste-Barbe⁶⁷, du 14 juillet, des commémorations à la mémoire des victimes des guerres devant le monument aux morts érigé devant la mairie en 1926⁶⁸ sous le mandat d'Emile COUPECHOUX et d'autres cérémonies officielles qui impliquent même le préfet.



coll. J. Saulnier

En 1951, Eugène Raoul PETIT est nommé au grade de lieutenant⁶⁹.



Rassemblement devant le nouveau local à incendie

coll. J. Saulnier

A cette même époque, l'agrandissement des bâtiments scolaires nécessite la démolition du local qui avait été aménagé dans le préau de l'école en 1896. La construction d'un nouveau local est donc inscrite au plan quinquennal le 6 juin 1952⁷⁰ (coût prévisionnel : 700 000 F). Ce sera finalement un garage⁷¹ accolé au bâtiment de la Poste⁷² sur la place de l'église.

⁶⁵ Courriers des 10 et 16 novembre 1946

⁶⁶ les « *vacations d'exercices* »

⁶⁷ Ste Barbe, 4 décembre. Patronne des pompiers et d'autres corporations liées au feu (mineurs, artificiers, géologues, artilleurs, métallurgistes, etc...)

⁶⁸ Voir monographie « Morts pour la France 1914-1918 », Yannick Ribrioux, 2004

⁶⁹ Arrêté du 14 juin 1951, prorogé jusqu'à 64 ans à compter du 7 mars 1954

⁷⁰ AD Loir-et-Cher : O6 130/5

⁷¹ A l'emplacement de l'actuel bâtiment d'habitation accolé à la Bibliothèque municipale

⁷² Actuelle Bibliothèque municipale

Au début des années 60, les méthodes et les équipements de la fin du 19^{ème} siècle semblent de plus en plus obsolètes. Les casques sont renouvelés en 1959. En 1961, une sirène est installée sur le toit de la mairie, remplaçant avantageusement les sonneries au clairon. La pompe à bras a, elle aussi, fait son temps : elle nécessite beaucoup d'hommes pour la manœuvrer et offre des performances limitées. Profitant de l'occasion d'une vente des Domaines, la commune décide, en 1965, de faire l'acquisition d'un camion de premier secours :

Ce véhicule d'occasion mis en service à une date inconnue, mais probablement avant 1950, est issu du Corps de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'agit d'une autopompe de « Premier Secours rapide » de marque LAFFLY, type BSS C3⁷³ à carrosserie Torpédo. Sa puissance de 90 cv lui permet d'atteindre une vitesse de 80 km/h., Il est équipé d'une citerne de 500 litres avec une pompe centrifuge centrale pouvant atteindre un débit de 60 m³/heure à 15 kg de pression.



Photo Y.R.

Un dévidoir mobile contient 200 mètres de tuyau de toile. L'accès aux vannes s'effectue aussi bien à droite ou à gauche. L'équipement est complété par une échelle à coulisse. Spécialement conçu pour l'intervention, il permet l'embarquement de 6 personnes. Le conducteur assure toutes les manœuvres à partir du poste de conduite à droite.



coll. J. Saulnier

Les sapeurs-pompiers de Mareuil peuvent ainsi assurer les premiers secours avec une plus grande efficacité. Ils sont le plus souvent appelés pour des interventions qui ne nécessitent pas obligatoirement tous les hommes et qui, à l'exception d'une ou deux interventions par an, durent rarement plus de deux heures. Toutefois leur service est bien utile pour la douzaine d'interventions annuelles sur des feux de cheminées, feux de broussailles, destructions de nids de frelons, parfois même recherche de personnes.

⁷³ N° de fabrication : 73025. Constructeur LAFFLY, avenue des Grésillons à Asnières (Seine)

Alertés à chaque intervention, les pompiers de St-Aignan n'apportent leur concours qu'à la demande des pompiers de Mareuil, lorsque les moyens nécessaires s'avèrent trop importants, ou sur la plupart des accidents de la route.



Les manœuvres mensuelles se poursuivent donc avec ce nouveau matériel, toujours de 6h à 7h du matin⁷⁴ et le plus souvent sur le terrain au bord du Cher, à l'emplacement actuel du camping.

coll. J. Saulnier

Une modification est apportée dans l'attribution des indemnités en 1960 : alors qu'elles étaient forfaitaires et en augmentation régulière⁷⁵, elles sont dorénavant liées au grade et proportionnelles aux vacances et au nombre de participations aux diverses interventions.

coll. J. Saulnier





Lorsque Raoul PETIT⁷⁶ part en retraite en 1967, il est remplacé par Pierre THIAUX qui, dans un premier temps, est nommé sous-lieutenant stagiaire puis sous-lieutenant en 1970. Il encadre une équipe d'une douzaine de personnes. (annexe 11).

coll. J. Saulnier

⁷⁴ Elles seront reportées plus tard de 9 h à 12 h

⁷⁵ Elle a doublé du début à la fin des années 50

⁷⁶ Raoul PETIT est nommé au grade de capitaine honoraire en fin 1967

En dehors de leurs interventions de secours et de leurs vacations, les hommes de la Compagnie participent activement à l'animation du village. A l'occasion des multiples commémorations -14 juillet, 11 novembre, 8 mai, Ste Barbe- tout le Corps de sapeurs-pompiers défile dans le bourg, précédé d'une clique enrichie, au milieu des années 60, de quelques adolescents qui portent fièrement l'uniforme pour prendre place aux rangs des clairons. Lors des fêtes du village, telle la cavalcade du carnaval, les pompiers assurent, s'il le faut, la circulation sur la route départementale. Des jeux sont volontiers organisés le 14 juillet pour les enfants...ou les plus grands (courses en sac, mâl de cocagne). Evidemment le point d'orgue des manifestations est le jour de la Ste Barbe ; à cette occasion tous les villageois sont invités à participer à un traditionnel repas suivi d'un bal. Un ou deux autres bals sont, du reste, organisés au cours de l'année, dont en général un au mois de mars.

Au chapitre des manifestations où l'on retrouve le Corps des sapeurs-pompiers, il faut enfin citer les Congrès départementaux : une fois par an, toute la Compagnie se déplace, avec le camion, vers la ville où se déroule ce Congrès (Blois, Montrichard, Contres, Salbris, Mondoubleau, Vendôme, Montoire, etc...), assiste aux discours et, bien évidemment, participe au repas et au défilé dans la ville.

Défilé au Congrès de Montoire



coll. J. Saulnier

FIN D'UNE HISTOIRE...

Lorsque les engagements pour la période 1971-1976 (annexe 12) sont signés, tout paraît devoir se poursuivre comme à l'habitude sous le commandement de Pierre THIAUX. La Compagnie compte alors 13 hommes. Quelques nouveaux investissements ont lieu : pour la somme de 2347 F, la commune fait l'achat d'un groupe motopompe⁷⁷ W110-67 spécial SAPO 67 agréé par la Protection Civile afin de permettre l'évacuation des eaux des locaux en sous-sols.

Malheureusement, à la suite d'un accident de la circulation ayant nécessité une opération importante, Pierre THIAUX se voit dans l'obligation de démissionner le 10 juillet 1974⁷⁸. Cette situation inattendue n'avait guère été anticipée. Le Corps comptait bien trois caporaux mais, comme le voudrait le règlement et comme le souhaite le Directeur Départemental, aucun n'avait officiellement, à ce moment, les qualifications pour accéder à un grade supérieur lui permettant d'être chef de Corps.

En revanche, la Compagnie s'accommoderait parfaitement d'un commandement assuré par un simple caporal, pourvu qu'il soit suffisamment expérimenté et bien intégré dans le Corps. Après quelques tergiversations ou conflits d'intérêts dans la sélection des candidats potentiels et moyennant l'engagement de suivre une formation de sergent, le choix se porte sur Jean ARNOULT qui, bien que le plus jeune et le plus récent dans la Compagnie, a une expérience plus importante acquise pendant plusieurs années dans des Centres très actifs de la Région Parisienne.

Sous le mandat du nouveau maire, Armand LABBEE, le tout récent chef de Corps tend la main à de nouvelles recrues et profite notamment des engagements de 1976 (annexe 13) pour augmenter les effectifs et surtout faire un apport de sang neuf dans une Compagnie vieillissante :

année	1930	1935	1946	1951	1956	1961	1966	1971	1976
hommes de plus de 35 ans (%)	0 %	22 %	50 %	47 %	71 %	77 %	92 %	79 %	56 %

Cette nouvelle équipe ne va malheureusement pas perdurer longtemps. Lors d'une intervention sur un feu de souches au Chêne Bertelot, en mars 1978, le camion de premier secours est victime d'une rupture de son arbre de transmission qui l'immobilise à la sortie du bourg sur la route du Bas-Guéret. En hâte, tout le matériel est transbordé dans une camionnette et sur une remorque de tracteur, ce qui permet aux pompiers de se rendre, malgré tout, sur les lieux du sinistre, rejoints en renfort par les pompiers de St-Aignan.

Les frais à effectuer sur le camion sont importants. L'Inspecteur départemental en profite pour repenser la question de la justification d'un Corps de sapeurs-pompiers à Mareuil et soutient l'idée d'un projet de restructuration des services de secours dans le secteur de St-Aignan. En l'absence de matériel d'intervention, le Corps est temporairement suspendu, avec un délai de trois mois donné à une commission pour trouver une solution. Au mois de mai le maire provoque une réunion pour que soit définie une réorganisation du Corps de pompiers. Le problème se complique lorsque le chef de Corps fait valoir ses droits à la retraite au mois de juin. Plusieurs solutions sont alors étudiées, y compris celle de promouvoir un sapeur prêt à suivre la formation ad hoc. Mais aucune ne satisfait véritablement ni le maire ni le Directeur

⁷⁷ Commande du 20 février 1973

⁷⁸ Démission acceptée le 26 août 1974

départemental des Services de Secours et de Lutte contre l'Incendie qui entend bien mener à terme son projet de réorganisation du secteur de St-Aignan.

Le 22 novembre 1978, en présence du Directeur départemental, le Conseil municipal vote la dissolution du Corps de Sapeurs-Pompiers par 8 voix contre 4. Les propos sévères tenus publiquement à cette occasion par le Directeur départemental vont provoquer une ultime et vive réaction des anciens Chefs de Corps -Raoul PETIT et Pierre THIAUX- qui ne comprennent pas qu'un jugement aussi abrupt ait pu être proclamé par une hiérarchie qui, pendant plusieurs années, n'a fait qu'encourager, féliciter et soutenir le Corps de Sapeurs de Mareuil.

Mais, après la parution de plusieurs articles contestés, laissons à la Nouvelle République du 27 février 1979 le soin de résumer partiellement ce coup de grâce donné au Corps de Sapeurs-Pompiers de Mareuil-sur-Cher :

PLUS DE POMPIERS A MAREUIL... MAIS TOUJOURS LA ZIZANIE !

La récente dissolution du corps des sapeurs-pompiers de Mareuil a été ressentie de façons diverses par la population. Plusieurs communiqués nous sont parvenus sur cette affaire, qui témoignent que cette décision n'a pas toujours été comprise. Il nous paraît nécessaire aujourd'hui de tenter de faire le point.

En novembre dernier, le conseil municipal de Mareuil a pris la décision de dissoudre définitivement le corps des sapeurs-pompiers. Ce corps, dit de première intervention, avait été créé en 1930 et se composait d'une douzaine de volontaires. Il était doté d'un matériel simple (camion-citerne avec moto-pompe et tuyaux) permettant d'assurer les premiers secours.

Plusieurs raisons ont été avancées pour justifier la décision du conseil : en premier lieu, l'absence d'un chef de corps titulaire des diplômes appropriés ; en second lieu, des divergences sur la personne susceptible de remplir cette fonction. En dernier lieu, l'obligation pour la commune de remplacer le véhicule qui venait d'être mis hors d'usage lors d'une intervention et ne pouvait être réparé.

C'est d'ailleurs cette avarie au camion qui a fait éclater l'affaire. Car le corps de Mareuil était commandé depuis 1974 par un simple caporal, situation anormale eu égard aux règlements,

mais dont chacun, à Mareuil, semblait s'accommoder. Situation d'autant plus inattendue qu'un autre caporal de ce corps, titulaire lui, des diplômes nécessaires, venait d'être mis en disponibilité à la demande de ses collègues qui n'appréciaient pas sa manière de commander.

PAS DE CHEF : PAS DE CAMION

La panne du camion fit que la commune s'adressa à l'Inspection départementale des sapeurs-pompiers pour obtenir un nouveau matériel. Mais celle-ci fut intransigente : pas question de réparer le véhicule, tant que le corps de Mareuil ne serait pas commandé par un chef réglementaire.

Cette attitude provoqua d'abord la dissolution provisoire du corps, puis, diverses initiatives pour tenter de le reconstituer dans les règles de l'art. On fit même appel au caporal mis en disponibilité, ce qui, on s'en doute, ne fut pas du goût des sapeurs-pompiers... L'inspecteur départemental vint sur place à plusieurs reprises pour tenter de trouver une solution. Mais, en fin de compte, il s'avéra impossible de trouver un homme convenant à tout le monde. Le dernier candidat pressenti, qui paraissait jouir d'une certaine estime chez ses anciens collègues, fut finalement réfuté par le maire et l'inspecteur départe-

mental : il ne travaillait pas sur place. Et, le 22 novembre dernier, la dissolution définitive fut votée en séance de conseil municipal par huit voix contre quatre.

« Ce corps était tombé en léthargie », estime l'inspecteur départemental. « C'étaient surtout des pompiers de Sainte-Barbe », dit le maire. « Il fallait appeler Saint-Aignan à chaque intervention », ajoute-t-il, en précisant cependant : « Je regrette personnellement d'avoir dissout le corps. Cela fait une société en moins pour la commune et ils vont nous manquer pour les fêtes commémoratives... »

Chez les anciens pompiers et chez les conseillers qui ont voté contre la dissolution, on tient bien entendu un tout autre langage et on fait remarquer qu'un incendie s'étant déclaré en décembre à la boulangerie, quelques volontaires ayant voulu intervenir, ont trouvé la porte du garage fermée à clef. « Le camion étant en panne, précise le maire, ils n'auraient rien pu faire. »

Quoi qu'il en soit, le corps des sapeurs-pompiers de Mareuil a vécu. Le matériel sera vraisemblablement racheté par le centre de secours de Blois. Le folklore et l'animation locales y perdront. Mais on souhaite surtout à Mareuil que la sécurité n'en souffre pas.

ANNEXES⁷⁹

⁷⁹ NOTE : les sources d'informations n'étant pas toujours homogènes, il a parfois été nécessaire de reconstituer les états d'engagements. Il peut en résulter quelques écarts mineurs dans les dates et les listes d'engagés. Les informations non validées par des documents officiels sont inscrites en italique.

Annexe 1

Etats des engagements de 1896 à 1901 (entrée au Corps le 1^{er} avril 1896)

N°	NOM prénom	âge en 1896	grade	cessation d'activité
1	DOUCET Maximilien *	26	sous-lieutenant	démission le 30 novembre 1898
2	PERREAU Théophile	35	sergent	a quitté la Compagnie le 30 janv. 1897
3	BLINEAU Charles	29	caporal	-
4	BUCHET Charles	25		11 mars 1899 (décédé)
5	DENIS Louis ⁸⁰	33		-
6	FURET Désiré	28		a quitté la Compagnie le 1 ^{er} oct. 1899
7	LEMANISSIER Eugène	23	clairon	-
8	MARDON Louis	36		-
9	BAILLY Paul	35		1 ^{er} avril 1901
10	VAILLANT Pierre	34		-
11	ARCHAMBAULT-Gravis	32		-
12	GAUDRON Emile	32		-
13	BOUCHER René	29		a quitté la Compagnie le 1 ^{er} nov. 1897
14	COUTURIER-Rety Camille	32		-
15	DENIS Auguste ⁸¹	27		-
16	SABARD Alphonse	37		-
17	ANGIER-Cormier Edmond	26	clairon	a quitté la Compagnie le 1 ^{er} nov. 1897
18	QUENARD Arthur	36		-
19	BARBIER-Moreau Armand	35		démission le 31 juillet 1898
20	RABIER Paul	25		-
21	DALUZEAU-Marinier Silvain	30		1 ^{er} avril 1901
22	DELAUNAY Henri Eugène	27	clairon	1 ^{er} octobre 1898
23	LEMAY Louis	28		démission en septembre 1899
24	MARDON-Mardon Arthur	37		-
25	BARBIER-Trouvé Désiré	28		démission le 1 ^{er} octobre 1898
	RABIER Anselme*	37 (1899)	sous-lieutenant	-

* Maximilien DOUCET, sous-lieutenant, est remplacé dans la fonction par Anselme RABIER (37 ans) le 21 avril 1899.

Engagements des remplaçants pendant la période 1896-1901

NOM prénom	âge à l'engagement	date d'entrée au Corps
BOILEAU Désiré	31	1 ^{er} novembre 1897
BUCHET Maxime	24	1 ^{er} octobre 1898
FILLAUX Apollinaire	24	1 ^{er} octobre 1898
DENIS Pierre	24	1 ^{er} octobre 1898
RABIER Anselme	37	21 avril 1899
ROY Désiré	24	1 ^{er} octobre 1899

⁸⁰ Louis DENIS : membre du Conseil d'administration

⁸¹ Auguste DENIS remplace Denis ARCHAMBAULT, initialement inscrit sur la liste envoyée à la Préfecture le 18 juin 1896

Annexe 2

Etats des engagements de 1902 à 1907⁸²

N°	NOM prénom	âge en 1902	grade	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
0	RABIER Anselme*	40	sous-lieutenant	21 avril 1899	décédé en juin 1902
1	DENIS Auguste*	33	sous-lieutenant	1 ^{er} avril 1896	1907
2	BUCHET Maxime	28	sergent	1 ^{er} oct. 1898	-
3	DENIS Louis	39	caporal	1 ^{er} avril 1896	-
4	BLINEAU Charles	35	caporal	1 ^{er} avril 1896	-
5	COUTURIER-Rety Camille**	38		1 ^{er} avril 1896	déc.1902
6	MARDON Arthur	43		1 ^{er} avril 1896	-
7	SABARD Alphonse	43		1 ^{er} avril 1896	1907
8	MARDON Louis	42		1 ^{er} avril 1896	-
9	QUENARD Arthur	42		1 ^{er} avril 1896	-
10	VAILLANT Pierre	40		1 ^{er} avril 1896	-
11	GAUDRON Emile	38		1 ^{er} avril 1896	-
12	ARCHAMBAULT Auguste	38		1 ^{er} avril 1896	-
13	RABIER Paul	31		1 ^{er} avril 1896	-
14	LEMANISSIER Eugène	29		1 ^{er} avril 1896	1907
15	BOILEAU Désiré	36		1 ^{er} nov. 1897	-
16	DENIS Pierre	28		1 ^{er} oct. 1898	-
17	FILLAUX Apollinaire	28		1 ^{er} oct. 1898	-
18	SABARD Eugène	28		1 ^{er} mai 1901	-
19	ROY Joseph Désiré	27	tambour	1 ^{er} oct. 1899	-
20	DUVOUX Eugène	26	clairon	1 ^{er} mai 1901	-
21	BEGUIN Rémy	32		1 ^{er} mai 1901	-
22	GAUTHIER Constant	28		1 ^{er} mai 1901	-
23	BEAUJARD Alfred	32		1 ^{er} mai 1901	-
24	LECLERC Fernand	24		1 ^{er} juill. 1902	-
25	PATIN Alphonse Georges	28		1 ^{er} juill. 1902	-
	CARRE Augustin	27 (en 1903)		1 ^{er} fév. 1903	-

*Anselme RABIER, sous-lieutenant, décédé à 40 ans en juin 1902, est remplacé par Auguste DENIS, nommé sous-lieutenant le 11 novembre 1902.

** Camille COUTURIER, démissionnaire en décembre 1902, est remplacé par Augustin CARRE le 1^{er} février 1903.

⁸² Etat du 3 novembre 1902 ; copie le 20 novembre 1902

Annexe 3

Etats des engagements de 1907 à 1912⁸³

N°	NOM Prénom	âge en 1909	grade en 1912	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	BLINEAU Charles	42	sous-lieutenant	charron	1 ^{er} avril 1896	1912
2	DENIS Louis	46	sergent	vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
3	MARDON Louis	49	1 ^{er} sapeur	tonnelier	1 ^{er} avril 1896	-
4	LECLERC Fernand	31	1 ^{er} sapeur	cultivateur	1 ^{er} juill. 1902	1912
5	MARDON Arthur	50		vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
6	ROY Désiré	34	tambour	vigneron	1 ^{er} oct. 1899	-
7	DUVOUX Eugène	33	clairon	vigneron	1 ^{er} mai 1901	-
8	FILLAUX Apollinaire	35	clairon	vigneron	1 ^{er} oct. 1898	-
9	VAILLANT Pierre	47		vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
10	GAUDRON Emile	45		vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
11	ARCHAMBAULT Auguste*	45		vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
12	RABIER Paul	38		épiciier	1 ^{er} avril 1896	1912
13	QUENARD Arthur	49		vigneron	1 ^{er} avril 1896	1912
14	BOILEAU Désiré	43		vigneron	1 ^{er} nov. 1897	1912
15	DENIS Pierre	35	clairon	vigneron	1 ^{er} oct. 1898	-
16	SABARD Eugène*	35		vigneron	1 ^{er} mai 1901	1912
17	BEGUIN Rémy	39		vigneron	1 ^{er} mai 1901	1912
18	GAUTHIER Constant	35		vigneron	1 ^{er} mai 1901	1912
19	BEAUJARD Alfred	39		vigneron	1 ^{er} mai 1901	1912
20	PATIN Georges Alphonse	35		vigneron	1 ^{er} juill. 1902	1912
21	CARRE Augustin	33	clairon	vigneron	1 ^{er} fév. 1903	-
22	BUCHET-Fillaux Maxime	35		vigneron	1 ^{er} oct. 1898	-
23	PATIN Octave	27		vigneron	1 ^{er} mars 1908	-
24	COUPECHOUX Emile**	27	caporal	vigneron	1 ^{er} juill. 1908	-
25	CIRON Jules**	28	caporal	vigneron	1 ^{er} janv. 1909	-
	DUVOUX Armand	30		vigneron	1 ^{er} déc. 1909	-
	BISSON Aimé	28		vigneron	1 ^{er} déc. 1909	-

* Auguste ARCHAMBAULT et Eugène SABARD ont quitté le Corps entre 1909 et 1912

** Emile COUPECHOUX et Jules CIRON sont mentionnés caporaux en début 1912

⁸³ Etat du 7 janvier 1909

Annexe 4

Etats des engagements du 8 décembre 1912 au 8 décembre 1917⁸⁴

N°	NOM Prénom	âge en 1912	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	DUVOUX Armand	33		vigneron	1 ^{er} déc. 1909	1920
2	DUVOUX Désiré Eugène	36	clairon	vigneron	1 ^{er} mai 1901	1920
3	CARRE Augustin	36	clairon	vigneron	1 ^{er} fév. 1903	1920
4	MARDON Louis	52	sous- lieutenant	tonnelier	1 ^{er} avril 1896	1920
5	COUPECHOUX Emile	30	caporal	vigneron	1 ^{er} juill. 1908	1920
6	PATIN Octave	30		vigneron	1 ^{er} mars 1908	1920
7	DENIS Pierre	38		vigneron	1 ^{er} oct. 1898	tué à l'ennemi en 1915
8	ROY Désiré	37	tambour	vigneron	1 ^{er} oct. 1899	1920
9	CIRON Jules	31	caporal	champignoniste	1 ^{er} janv. 1909	1920
10	BUCHET-Fillaux	38		vigneron	1 ^{er} oct. 1898	1920
11	BISSON Aimé	31		vigneron	1 ^{er} déc. 1909	1920
12	FILLAUX Apollinaire	38	clairon	vigneron	1 ^{er} oct. 1898	1920
13	LECLERC Joseph	28 (1913)		propriétaire	1 ^{er} fév. 1913	1920
14	VAILLANT Augustin Marcel	28 (1913)		champignoniste	1 ^{er} fév. 1913	1920
15	MARTEAU Albert	29 (1913)		cafetier	1 ^{er} fév. 1913	1920

De 1914 (et pendant la guerre 1914-1918) jusqu'à la dissolution de la Compagnie en 1920, aucune déclaration d'engagements n'est communiquée en Préfecture.

⁸⁴ Etat du 8 décembre 1912 ; copie le 29 janvier 1913 ; approuvé le 1^{er} février 1913

Annexe 5

Etats des engagements du 1^{er} décembre 1930 à 1935⁸⁵

N°	NOM Prénom	âge en 1930	grade	profession	cessation d'activité
1	ALMYR Prosper	34	sous- lieutenant	charpentier	-
2	RABIER Daniel	26		maréchal	-
3	LEFORT Jean	24	<i>caporal ?</i>	cultivateur	-
4	JAFFRELOT Robert	32		cantonnier	-
5	BRUERE Amédée	25		charron	1935
6	BOISSIER Raoul	25		cultivateur	a quitté la commune en 1934
7	PETRUS Fernand	24		cultivateur	1935
8	LEDYS Maurice	22		cultivateur	a quitté la commune en 1934
9	CHARTIER Robert **	32		vigneron	démission le 17 nov.1930
10	VENAILLE Abel	34		cultivateur	<i>plus aux effectifs en 1932</i>
11	LELIEVRE Lothaire	26		vigneron	-
12	ROCHEFORT Théodore**	24		cultivateur	démission le 17 nov.1930
13	MOREAU Joseph	22		cultivateur	1935
14	MARDON Daniel	31		tonnelier	-
15	MARINIER Théodore	24		cultivateur	démission en 1934 (santé)
16	PETIT Raoul	28	sergent	cultivateur	-
17	CARRE Désiré fils	25		cultivateur	-
18	EUGENE Armand *	28		cultivateur	Rayé ; n'a pas signé
19	TAILLANDIER Louis	33	<i>caporal ?</i>	charpentier	-
20	BARBIER Léon	23		cultivateur	-
21	LIMOUSIN René	27		vigneron	-
	<i>LEDYS Paul</i>	20		cultivateur	-
	<i>DENIS Albert *</i>	29		vigneron	-

* à la dernière minute, Armand EUGENE a décidé de ne pas faire partie du Corps de Sapeurs-Pompiers ; il est remplacé par Albert DENIS.

** avant même le début de la période d'engagement (1^{er} décembre 1930), le maire informe le Préfet de la démission, pour des raisons non précisées, de Georges ROCHEFORT et de Robert CHARTIER.

Trois sapeurs sont engagés⁸⁶ en remplacement de Théodore MARINIER (démission pour raison de santé) et de Raoul BOISSIER et Maurice LEDYS qui ont quitté la commune⁸⁷ :

N°	NOM Prénom	âge en 1934	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	LOUET René	27	maçon	20 janv. 1934	-
2	VENAILLE Armand	36	camionneur	20 janv. 1934	-
3	LEDYS Charles	22	cultivateur	16 déc. 1934	-

⁸⁵ Communiqués en préfecture le 10 août 1930

⁸⁶ Courriers des 17 janvier et 11 mars 1935, approuvés le 19 mars 1935

⁸⁷ Courrier du 15 janvier 1935

Annexe 6

Etats des engagements du 1^{er} décembre 1935 au 1^{er} décembre 1940⁸⁸

N °	NOM Prénom	âge en 1935	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	ALMYR Prosper	39	sous- lieutenant	charpentier	1 ^{er} déc. 1930	-
2	RABIER Daniel	31		maréchal	1 ^{er} déc. 1930	av. 1946
3	LEFORT Jean	29	caporal	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	av. 1946
4	JAFFRELOT Robert	37		garde-champêtre	1 ^{er} déc. 1930	av. 1946
5	LELIEVRE Lothaire	31		vigneron	1 ^{er} déc. 1930	-
6	MARDON Daniel	36		tonnelier	1 ^{er} déc. 1930	-
7	PETIT Raoul	33	sergent	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
8	CARRE Désiré fils	30		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
9	TAILLANDIER Louis	38	caporal	charpentier	1 ^{er} déc. 1930	av. 1946
10	BARBIER Léon	28		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
11	LIMOUSIN René	32		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	av. 1946
12	BOISBOURDIN André	34		cultivateur	1935	av. 1946
13	DENIS Albert	34		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
14	MARCHAL Gustave	29		peintre	1935	av. 1946
15	LEDYS Paul	25		cultivateur	1 ^{er} janv. 1930	-
16	LOUET René	28		maçon	20 janv. 1934	-
17	VENAILLE Armand	37		camionneur	20 janv. 1934	-
18	LEDYS Charles	23		cultivateur	16 déc. 1934	-

Liste inchangée jusqu'en 1939

Aucun état d'engagement n'a été trouvé pour la période 1940-1945.

⁸⁸ Approuvé le 16 décembre 1935

Annexe 7

Etats d'engagements du 1^{er} janvier 1946 au 1^{er} janvier 1951⁸⁹

N°	NOM Prénom	âge en 1946	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
0	ALMYR Prosper	50	sous- lieutenant	charpentier	1 ^{er} déc. 1930	démission 1946
1	PETIT Raoul	44	sous- lieutenant	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
2	LELIEVRE Lothaire	42	sergent	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
3	DENIS Albert	45	caporal	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
4	THIAUX Pierre	27	caporal	cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
5	LOUET René	39		maçon	20 janv. 1934	-
6	CARRE Désiré	41		cultivateur	16 déc. 1934	1951
7	BARBIER Léon	39		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
8	LEDYS Charles	34		cultivateur	16 déc. 1934	-
9	LEDYS Paul	35		cultivateur	1 ^{er} janv. 1930	-
10	MARDON Daniel	47		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
11	VENAILLE Armand	48		courtier	20 janv. 1934	-
12	CHUET Joseph	28		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
13	FURET Norbert ***	24		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	1949
14	GAUDECHOUX Bernard	26		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
15	DUVOUX Marcel	24		cantonnier	1 ^{er} janv. 1946	-
16	BATTINI Paul **	24		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	1948
17	LE FRAPPER Henri	26		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
18	VENAILLE Gilbert	32		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	1951
19	THIAUX André	27		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-

* Raoul PETIT est nommé sous-lieutenant le 7 mars 1946

** Paul BATTINI quitte la commune pour aller à Orbigny en 1948

*** Norbert FURET quitte la commune pour aller à Pouillé en 1949

Etats d'engagements au 1^{er} janvier 1948⁹⁰

N°	NOM Prénom	âge en 1948	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
20	DENIS Georges	27	sapeur	cultivateur	1 ^{er} janv. 1948	-
21	SAUGE Henri	22	sapeur	cultivateur	1 ^{er} janv. 1948	1951

⁸⁹ Envoi en préfecture le 15 janvier 1946

⁹⁰ Courrier du 4 mars 1948

Annexe 8

Etats d'engagements du 1^{er} janvier 1951 au 1^{er} janvier 1956⁹¹

N°	NOM Prénom	âge en 1951	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	PETIT Raoul Eugène *	49	sous-lieutenant	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
2	LELIEVRE Lothaire	47	sergent	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
3	DENIS Albert	50	caporal	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
4	THIAUX Pierre	32	caporal	cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
5	THIAUX André	32		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	1955
6	BARBIER Léon	44		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
7	LOUET René	44		maçon	20 janv. 1934	-
8	CHUET Joseph	33		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
9	DUVOUX Marcel	29		cantonnier	1 ^{er} janv. 1946	-
10	GAUDECHOUX Bernard	31		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
11	LE FRAPPER Henri	31		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	1953
12	LEDYS Charles	39		cultivateur	16 déc. 1934	-
13	LEDYS Paul	40		cultivateur	1 ^{er} janv. 1930	1955
14	VENAILLE Armand	53		courtier	20 janv. 1934	1952
15	MARDON Daniel	52		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	1955
16	TURPIN Bernard	27		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
17	PINSON Marcel	27		maréchal	1 ^{er} janv. 1951	-
18	MARTIN Guy	24		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
	<i>DENIS Georges **</i>	<i>30</i>		<i>cultivateur</i>	<i>1^{er} janv. 1948</i>	<i>-</i>
	<i>SAUGE Henri **</i>	<i>25</i>		<i>cultivateur</i>	<i>1^{er} janv. 1948</i>	<i>1955</i>

* Raoul Eugène PETIT est nommé au grade de lieutenant en 1951⁹². Prorogé à ce grade à compter du 7 mars 1954 jusqu'à 65 ans⁹³.

** non inscrits sur l'état d'engagements du 30 novembre 1950, bien que engagés depuis 1948

⁹¹ Envoi en préfecture le 30 novembre 1950

⁹² Arrêté du 14 juin 1951

⁹³ Courrier du 20 avril 1954

Annexe 9

Etats des engagements du 1^{er} janvier 1956 au 1^{er} janvier 1961⁹⁴

N°	NOM Prénom	âge en 1956	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	PETIT Raoul	54	lieutenant	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
2	LELIEVRE Lothaire	52	sergent	courtier	1 ^{er} déc. 1930	-
3	DENIS Albert *	55	caporal	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	31 déc. 1960
4	THIAUX Pierre	37	caporal	dragueur	1 ^{er} janv. 1946	-
5	BARBIER Léon *	49		cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	31 déc. 1960
6	LOUET René **	49		maçon	20 janv. 1934	1956
7	CHUET Joseph	38		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
8	DUVOUX Marcel ***	34		scieur	1 ^{er} janv. 1946	juin 1956
9	GAUDECHOUX Bernard	36		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
10	LEDYS Charles *	44		cultivateur	16 déc. 1934	31 déc. 1960
11	TURPIN Bernard	32		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
12	PINSON Marcel	32		maréchal	1 ^{er} janv. 1951	-
13	MARTIN Guy	29		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
14	DENIS Georges	35		cultivateur	1 ^{er} janv. 1948	-

* Léon BARBIER, Charles LEDYS et Albert DENIS sont restés en fonction jusqu'au 1^{er} mars 1961.

** René LOUET ne s'est pas présenté au concours en 1956

*** Marcel DUVOUX a quitté la commune en juin 1956

⁹⁴ Envoi en préfecture le 16 mai 1956

Annexe 10

Etats des engagements du 1^{er} janvier 1961 au 1^{er} janvier 1966⁹⁵

N°	NOM Prénom	âge en 1961	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	PETIT Raoul	59	lieutenant	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	-
2	LELIEVRE Lothaire *	57	sergent	courtier en vin	1 ^{er} déc. 1930	1 ^{er} mai 1961
3	THIAUX Pierre **	42	caporal **	dragueur	1 ^{er} janv. 1946	-
4	CHUET Joseph	43	caporal	cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
5	GAUDECHOUX Bernard	41		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
6	TURPIN Bernard	37		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
7	PINSON Marcel	37		maréchal	1 ^{er} janv. 1951	-
8	MARTIN Guy ***	34	***	cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
9	DENIS Georges	40	1 ^{er} sapeur	cultivateur	1 ^{er} janv. 1948	-
10	CHARDON Bernard ()	33		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
11	BATTINI Paul ()	39		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
12	PETRUS Jacques ()	37		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
2a	DALUZEAU Jacques	31			1 ^{er} janv. 1962	-

* Lothaire LELIEVRE sergent déclaré inapte à la visite médicale (en fonction jusqu'au 1^{er} mai 1961) ; effectif complété par l'engagement de Jacques DALUZEAU, sapeur.

** Pierre THIAUX nommé sergent en 1961

*** Guy MARTIN nommé caporal en 1961

() entrés en fonction à partir du 1^{er} mars 1961

⁹⁵ Envoi en préfecture le 5 février 1961

Annexe 11

Etats des engagements de 1966 à 1971

NOM Prénom	âge en 1966	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
PETIT Raoul *	64	lieutenant	cultivateur	1 ^{er} déc. 1930	30 juin 1967
THIAUX Pierre **	47	sergent	dragueur	1 ^{er} janv. 1946	-
CHUET Joseph	48	caporal	cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	-
PINSON Marcel	42		maréchal	1 ^{er} janv. 1951	-
GAUDECHOUX Bernard	46		cultivateur	1 ^{er} janv. 1946	déc. 1970 ?
TURPIN Bernard	42		cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	-
MARTIN Guy	39	caporal	cultivateur	1 ^{er} janv. 1951	déc. 1970
DENIS Georges	45	1 ^{er} sapeur	cultivateur	1 ^{er} janv. 1948	déc. 1970
CHARDON Bernard	38		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
BATTINI Paul	44		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
PETRUS Jacques	42		cultivateur	1 ^{er} janv. 1961	-
DALUZEAU Jacques	36		cultivateur	1 ^{er} janv. 1962	-
ARNOULT Jean	32 (1967)	caporal	carreleur	1 ^{er} mai 1967	-

* Raoul PETIT est nommé au grade de capitaine honoraire en fin 1967

**Pierre THIAUX est nommé sous-lieutenant stagiaire par arrêté du 5 juillet 1967 puis sous-lieutenant le 22 septembre 1970.

Annexe 12

Etats des engagements de 1971 à 1976⁹⁶

N°	NOM Prénom	âge en 1971	grade	profession	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	THIAUX Pierre **	52	sous-lieutenant	agriculteur	1 ^{er} janv. 1946	1974
2	CHUET Joseph	53	caporal	agriculteur	1 ^{er} janv. 1946	
3	ARNOULT Jean	36	caporal	chef de travaux	1 ^{er} mai 1967	
4	PINSON Marcel *	47	sapeur * tambour	maréchal	1 ^{er} janv. 1951	1975
5	CHARDON Bernard	43	clairon	agriculteur	1 ^{er} janv. 1961	
6	CHARDON Dany	18		agriculteur	1 ^{er} janv. 1971	
7	PETRUS Jacques	47	tambour	agriculteur	1 ^{er} janv. 1961	
8	BATTINI Paul	49	clairon	agriculteur	1 ^{er} janv. 1961	
9	TURPIN Bernard	47		ouvrier	1 ^{er} janv. 1951	
10	GERVAIS Roland	25		agriculteur	1 ^{er} janv. 1971	
11	DALUZEAU Jacques	41		agriculteur	1 ^{er} janv. 1962	
12	LE NEDIC Patrick	17		ouvrier	1 ^{er} janv. 1971	1974
13	GAUDECHOUX Bernard	51		agriculteur	1 ^{er} janv. 1946	1970-1971 ?
	ROY Jacky	41 (1974)		employé communal	1 ^{er} sept. 1974	
	BOULAY Christian	ca 35		peintre	1974 ?	

* Marcel PINSON est cité caporal en 1972

** Pierre THIAUX démissionne le 10 juillet 1974 pour raison de santé

⁹⁶ Etat d'engagements du 25 janvier 1971

Annexe 13

Etats des engagements de 1976 à 1978

N°	NOM Prénom	âge en 1977	grade	date d'entrée au Corps	cessation d'activité
1	ARNOULT Jean	42	caporal	1 ^{er} mai 1967	1 ^{er} juin 1978
2	CHUET Joseph	59	caporal	1 ^{er} janv. 1946	31 mars 1976
3	CHARDON Bernard	49		1 ^{er} janv. 1961	1978
4	TURPIN Bernard	53		1 ^{er} janv. 1951	1978
5	BATTINI Paul	55		1 ^{er} janv. 1961	1978
6	PETRUS Jacques	53		1 ^{er} janv. 1961	1978
7	DALUZEAU Jacques	47		1 ^{er} janv. 1962	1978
8	ROY Jacky	44		1 ^{er} janv. 1974	1978
9	BOULAY Christian	-		1974 ?	1978
10	BUCHET Marc	31		1 ^{er} avril 1976	1978
11	MARQUET Guylain	29		1 ^{er} avril 1976	1978
12	MAXENCE Dominique	41		1 ^{er} avril 1976	1978
13	GERVAIS Mary	22		1 ^{er} avril 1976	1978
14	CHARDON Dany	23		1 ^{er} janv. 1971	1978
15	LEPAIN Joël	19		1977	1978
16	BERTRAND Jean-Paul	26		1977	1978
17	SAINSON Dany	32		1977	1978

Annexe 14

Récapitulatif des chefs de Corps

période	Chefs de Corps
1896-1898	Maximilien DOUCET
1899-1902	Anselme RABIER
1902-1907	Auguste DENIS
1907-1912	Charles BLINEAU
1913-1920	Louis MARDON
1930-1946	Prosper ALMYR
1946-1967	Eugène Raoul PETIT
1967-1974	Pierre THIAUX
1974-1978	Jean ARNOULT